



LA CHAUX-DE-FONDS

METROPOLIS NOBILIS  
LIMNOMETROPOLIS  
METROPOLIS URVALDORUM  
METROPOLIS METROPOLIS

## **Rapport du Conseil communal**

**relatif au bilan du programme 2009 – 2011 de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale**

(du 11 avril 2012)

### **au Conseil général**

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### **Introduction**

Le présent rapport s'inscrit dans le prolongement du rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale, du 14 septembre 2009, approuvé par votre autorité le 30 septembre 2009 (PV n°17, séance du Conseil général du 30 septembre 2009, pages 1412 à 1455). Il dresse le bilan des mesures menées dans ce cadre et propose de virer le solde du fonds constitué lors du bouclement des comptes 2008 à une nouvelle réserve, conforme aux objectifs annoncés alors (financement des mesures du projet d'agglomération).

Pour la clarté du propos, il convient de rappeler que les mesures proposées par le Conseil communal entre 2009 (bouclement des comptes 2008, rapport susmentionné de septembre 2009 et présentation du budget 2010) et 2010 (rapport de février relatif à l'adaptation du budget

d'investissement 2010) ont été envisagées dans deux "familles" de financement séparées, chacune étant elle-même divisée en deux catégories distinctes selon que les mesures proposées relevaient de la compétence du Conseil communal ou du Conseil général.

En résumé, les mesures envisagées dans le cadre du programme de soutien à l'économie régionale ont été catégorisées comme suit :

1. Mesures considérées comme réallocations du budget des investissements 2009 :
  - a. mesures relevant de la compétence du Conseil communal
  - b. mesures relevant de la compétence du Conseil général
2. Mesures à financer par le fonds de soutien à l'économie constitué lors du bouclement des comptes 2008 :
  - a. mesures relevant de la compétence du Conseil communal
  - b. mesures relevant de la compétence du Conseil général

Comme le montre le bilan dressé dans le présent rapport, cette distinction, pour pertinente qu'elle fût sur le principe, a parfois contribué à des difficultés dans la gestion et dans la lisibilité des mesures adoptées. Le présent rapport vise donc aussi à rétablir une certaine transparence sur les projets retenus et les moyens engagés dans le cadre des mesures de soutien à l'économie.

Ce rapport atteste aussi que cette volonté de soutenir l'économie régionale dans une période de turbulences s'est concrétisée par des mesures qui ont profité non seulement à l'économie locale et aux bénéficiaires directs de la "manne" ainsi injectée dans le circuit économique, mais à la collectivité toute entière. Les projets réalisés, loin d'être artificiels, ont en effet permis de réelles améliorations dans les infrastructures communales ou dans la conduite des affaires de la Ville.

## **Réallocations dans l'enveloppe d'investissements de l'exercice 2009**

### **Rappel des principes fixés dans le cadre des réallocations 2009**

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2009, le Conseil communal avait estimé, sur la base des informations en sa possession, que les dépenses d'investissements de l'exercice seraient inférieures aux montants budgétés pour au moins CHF 7 millions.

Dans le but d'éviter une réduction trop importante des investissements de la Ville en période de faible conjoncture (adopter une attitude anticyclique), le Conseil communal proposait d'anticiper certaines dépenses projetées pour les exercices ultérieurs et de les réaliser, dans le cadre de la marge laissée par l'enveloppe du budget 2009. Le rapport relatif au programme de soutien à l'économie<sup>1</sup> faisait état d'un montant de total CHF 4'140'000.- affecté à ces dépenses.

Dans ce contexte, le Conseil communal a mené les projets suivants dont il dresse un bilan succinct :

### Réallocations de crédits 2009 (CHF 350'000.-) de la compétence du Conseil communal

- Les rénovations d'appartements supplémentaires à celles budgétées en 2009 ont concerné 8 appartements dans les immeubles suivants, pour un montant total de CHF 289'601.- et un coût moyen de CHF 36'200.- par appartement (8 X CHF 40'000.- en moyenne annoncé dans le rapport sollicitant ledit crédit) : Fritz-Courvoisier 33, Fritz-Courvoisier 3, Numa-Droz 177, Cernil-Antoine 25, Liberté 53, Succès 25, Blaise-Cendrars 10, Crêtets 26.
- La transformation de l'appartement du collège du Crêt-du-Loche en classe d'école enfantine (CHF 30'000.-) s'est concrétisée sans faire l'objet d'un prélèvement dans l'enveloppe des réallocations d'investissements 2009.

### Réallocations de crédits 2009 (CHF 3'790'000.-) soumis à votre autorité

- Les immeubles du bloc Président-Wilson 17-21 ont fait l'objet d'une réfection de façades, d'une isolation des combles, d'une réfection des ferblanteries, d'un changement des fenêtres et volets (CHF 980'000.-). Le projet se solde par un investissement de CHF 880'156.-.
- La réfection des façades de l'immeuble "Belle-Maison", Jérusalem 59, ainsi que le changement des fenêtres et volets (CHF 150'000.-) seront terminés dans le courant de l'année 2012. Ce projet se soldera par un investissement de CHF 220'000.- conformément au complément de crédit de CHF 70'000.- figurant au

---

<sup>1</sup> Rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale (du 14 septembre 2009)

budget des crédits spéciaux 2011 sous réallocation<sup>2</sup>. Vu la nature du bâtiment et son classement au plan de site, une rallonge avait en effet été sollicitée afin de réaliser ces travaux de manière exemplaire.

- La réfection des toitures plates et panneaux solaires du collège de Bonne-Fontaine ainsi que la correction de l'environnement végétal (CHF 250'000.-) se sont soldés par un investissement de CHF 199'373.-.
- L'accélération du remplacement des fenêtres et stores du collège de la Promenade (CHF 380'000.-) s'est soldé par un investissement total de CHF 383'941.-.
- La rénovation des verrières du musée des Beaux-arts (CHF 180'000.-) se soldera en 2012 par un investissement toujours estimé à CHF 180'000.-.
- Le développement d'un inventaire et plan d'entretien pour les escaliers, chemins, murs, places de jeux, places, parcs et espaces verts (CHF 150'000.-) s'est soldé par un investissement de CHF 120'168.-.
- Le Conseil général avait retiré de la liste des projets qui lui était soumise en septembre 2009 la réfection des gradins de la Patinoire des Mélèzes (CHF 500'000.-).

*Réallocations de crédits 2009, cas particulier de l'abandon du réseau collecteur du Bois du Petit Château au profit du projet de rénovation du Pavillon des sports*

La reconstruction de la distribution d'eau et du réseau collecteur du Bois du Petit Château pour CHF 1'200'000.- était initialement prévue en réallocation de crédits 2009. Néanmoins, dans son rapport d'information du 17 février 2010 relatif à l'adaptation du budget 2010 des investissements<sup>3</sup>, adressé à votre autorité, le Conseil communal proposait de renoncer à cet investissement dans le cadre des réallocations du budget 2009 au profit du projet de réhabilitation du Pavillon des sports.

---

<sup>2</sup> Rapport du Conseil communal à l'appui du budget général (du 17 novembre 2010), p. 12

<sup>3</sup> Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'adaptation du budget 2010 des investissements (du 17 février 2010), p. 7

A propos du Pavillon des sports, le Conseil communal annonçait dans son rapport d'information à votre autorité que : "*Le montant nécessaire à cet investissement que le Conseil communal souhaite tout de même réaliser en 2010 sera prélevé dans l'enveloppe de réallocation des investissements 2009.*"<sup>4</sup>

En revanche, dans le rapport relatif à la réhabilitation du Pavillon des sports du 17 août 2011, une confusion s'est glissée quant au financement dudit projet. En effet, à la comptabilisation initialement prévue d'un montant de CHF 1'100'000.- dans le cadre des réallocations 2009, s'est substitué un prélèvement au fonds de soutien à l'économie d'un montant équivalent.

Comme le montre l'extrait suivant, tiré du rapport relatif à la réhabilitation du Pavillon des sports<sup>5</sup>, l'abandon de la rénovation de l'adduction d'eau du Bois du Petit Château au profit du Pavillon des sports s'est accompagné d'un changement, involontaire, de la source de financement, sans tenir compte des décisions antérieures :

*"Suite à l'amendement adopté par votre autorité limitant le budget des investissements 2010 à une enveloppe de 30 millions le Conseil communal, dans les choix qu'il a dû opérer, a décidé d'abandonner la rénovation de l'adduction d'eau du Bois du Petit Château (CHF 1.2 million dont à déduire le coût des études effectuées) au profit du projet de réhabilitation du Pavillon des sports. En conséquence ce dernier pourra être financé par un prélèvement de CHF 1.1 million au fonds de soutien à l'économie."*<sup>6</sup>

C'est en préparant le présent rapport et en dressant l'état prévisionnel du fonds de soutien à l'économie que le Conseil communal s'est aperçu que le solde ne se monterait pas, comme prévu dans les documents de suivi, à CHF 4'185'960.-, mais que le prélèvement – non prévu – pour le Pavillon des sports le réduirait à CHF 3'085'960.- et rendrait impossible le prélèvement de CHF 3.5 millions annoncé pour la Place de la Gare.

---

<sup>4</sup> Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'adaptation du budget 2010 des investissements (du 17 février 2010), p. 7

<sup>5</sup> <sup>6</sup>Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la rénovation du Pavillon des sports et de CHF 89'000.- TTC pour la liaison par fibre optique du Parc des sports (du 17 août 2011), p. 15

Le Conseil communal a ensuite constaté que le prélèvement supplémentaire de CHF 1'100'000.- soumis à votre autorité pour le Pavillon des sports découle d'une confusion au moment de la rédaction du rapport sur cet objet (chacun s'étant accordé sur le fait que ce montant devait émarginer aux mesures anticycliques, la distinction entre réallocations et prélèvement au fonds a été négligée).

Même si la nouvelle alimentation du fonds proposée avec le bouclement des comptes 2011 permettrait de maintenir ce prélèvement, le Conseil communal est d'avis qu'il ne serait pas justifié de grever d'autant le financement des mesures à venir inscrites au programme d'agglomération ou en accompagnement du projet de contournement routier par la H20.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal désire rétablir l'engagement pris dans son rapport d'information du 17 février 2010 à votre autorité. Par conséquent, il souhaite imputer la somme de CHF 1'100'000.- aux réallocations de crédits 2009 et vous propose, par l'arrêté annexé, de revenir sur la décision autorisant un prélèvement au fonds de soutien à l'économie pour le projet de réhabilitation du Pavillon des sports.

Le bilan financier des réallocations 2009 ci-dessous tient compte de cette modification et intègre dès lors déjà le montant de CHF 1'100'000.- :

***A charge de l'enveloppe de réallocation des investissements 2009***

<b><i>Programmes</i></b>	<b><i>Budgets</i></b>	<b><i>Engagements</i></b>
Investissements décidés par le Conseil communal	CHF 350'000.-	CHF 289'601.-
Investissements sollicités du Conseil général dont le Pavillon des sports	CHF 3'790'000.-	CHF 3'083'638.-
<b>Total</b>	<b>CHF 4'140'000.-</b>	<b>CHF 3'373'239.-</b>

Comme votre autorité pourra le constater, en tenant compte de la prise en charge du Pavillon des sports – en remplacement du réseau collecteur du Bois du Petit Château – l'enveloppe des crédits considérée comme réallocations des investissements 2009 est contenue et se solde même par une économie de CHF 766'761.-.

## **Prélèvements au "Fonds de soutien à l'économie"**

### **Rappel des conditions d'utilisation et objectifs du fonds**

Lors de la séance consacrée à l'examen des comptes de l'exercice 2008, votre autorité autorisait le Conseil communal à constituer un fonds de soutien à l'économie, doté de CHF 9 millions, provenant de l'excédent de financement du bouclage 2008.

Le 30 septembre 2009, votre autorité adoptait un rapport à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale<sup>7</sup>.

Ce rapport listait un certain nombre de conditions relatives à l'usage du fonds de soutien à l'économie afin de cibler les interventions de la Ville sur des mesures correspondant aux objectifs présidents la constitution du fonds.

Ces conditions, rappelées ci-dessous, avaient été fixées pour l'appréciation, la sélection et l'application des mesures envisagées :

- la réserve constituée lors du bouclage des comptes 2008 ne peut être sollicitée que dans le respect de l'arrêté ad hoc du Conseil général;
- la réserve en question ne peut être sollicitée que pour financer des mesures particulières et limitées dans le temps, les charges appelées à augmenter "normalement" en raison de l'évolution conjoncturelle (dépenses d'aide sociale par exemple) devant être financées par le budget courant de la Ville;
- les mesures envisagées doivent pouvoir débuter en 2009, au plus tard au printemps 2010, et se termineront en principe en 2011 au plus tard;
- toutes les subventions fédérales et cantonales qui peuvent être sollicitées pour les mesures mises en œuvre le seront;
- les postes temporaires octroyés à quatre services de l'administration et les stagiaires engagés pour un an au terme de leur formation donneront lieu à des contrats de durée limitée et les dépenses

---

<sup>7</sup> Rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale (du 14 septembre 2009)

seront comptabilisées dans les comptes du service des ressources humaines, de façon à éviter leur transformation automatique en postes fixes dans la durée (justification par la comparaison aux exercices 2010 et 2011). La priorité sera donnée, à compétences équivalentes, à des personnes au chômage ou menacées de l'être.

En outre, deux au moins des quatre conditions suivantes devaient également être respectées pour que la Ville consente à des dépenses nouvelles dans le cadre de ce plan de soutien à l'économie :

- la dépense consentie par la Ville provoque des dépenses privées ou permet de capter des subventions (effet multiplicateur);
- la dépense consentie par la Ville profite principalement à des acteurs régionaux;
- la dépense consentie par la Ville provoque une amélioration dont la durée s'étend au-delà de la période durant laquelle elle intervient (rattrapage d'entretien, économies ou recettes nouvelles durables);
- la dépense consentie permet d'éviter ou de limiter des situations sociales négatives aux conséquences durables (chômage des jeunes par exemple).

Dans le respect des conditions rappelées ci-dessus, le Conseil communal a mené les projets suivants et en dresse le bilan :

### *Emploi d'un an pour apprentis et stagiaires terminant leur formation dans les services de la Ville dès l'été 2009*

Au total, quinze jeunes apprentis et stagiaires ont bénéficié, entre 2009 et 2011, de cette mesure initialement prévue pour une durée d'environ douze mois. Les jeunes ayant bénéficié de cette mesure en 2009 – 2010 ont pu bénéficier d'une prolongation de contrat jusqu'à fin 2010 s'ils le souhaitaient et s'ils n'avaient pas de solution professionnelle au début de l'été. La mesure a été reconduite pour l'exercice 2010 – 2011, sans prolongation.

Plusieurs bénéficiaires ont résilié leur contrat avant terme, ayant trouvé un contrat fixe sur le marché du travail.

Pour rappel, un salaire mensuel forfaitaire de CHF 2'800.- avait été fixé, montant choisi de façon à tenir compte du fait qu'il s'agissait d'emplois créés au sein des services de la Ville avec l'objectif principal d'éviter le chômage aux personnes intéressées.

Il correspondait aussi au revenu assuré dans le cadre de l'assurance-chômage à un jeune terminant une formation en emploi, et évitait ainsi tout risque de pénalisation en cas de sollicitation du chômage au terme de cet emploi.

Ce salaire a donc constitué à la fois une incitation à accepter ce stage temporaire et une incitation à poursuivre ses recherches pour une situation professionnelle plus solide. En cours ou à l'issue de ces stages et selon l'état de nos connaissances, 10 sur 15 ont trouvés un emploi fixe.

En revanche, du fait de la prolongation et du renouvellement de la mesure exposée ci-dessus, la dépense engagée a été supérieure à celle envisagée initialement. Elle s'est portée à CHF 439'061.-, à comparer aux CHF 250'000.- annoncés dans le rapport au Conseil général en 2009. Cette mesure a été financée intégralement par le fonds de soutien à l'économie et engagée dans le cadre de la compétence du Conseil communal<sup>8</sup>, chaque stage correspondant à un coût de l'ordre de CHF 40'000.-.

Par ailleurs, le coût de la mesure précitée n'a pu faire l'objet de déductions d'éventuelles subventions fédérales ou cantonales, la mesure ne s'inscrivant finalement dans aucun programme d'aide supra-communal.

### *Renforcement temporaire de certains services*

Pour rappel, et en référence au rapport présenté au Conseil général le 30 septembre 2009<sup>9</sup>, le Conseil communal avait décidé du renforcement temporaire de certains services, de façon à permettre la réalisation des projets annoncés et à éviter un engorgement des projets privés soumis à autorisation. La dépense brute totale, annoncée en septembre 2009 pour l'ensemble des périodes envisagées était estimée à CHF 760'000.-. En définitive, le prélèvement relatif à ces engagements se porte à un total de CHF 645'695.05 réparti entre 2009 et 2011.

Les décisions suivantes avaient ainsi été présentées à votre autorité et se sont concrétisées :

---

<sup>8</sup> Article 3 de l'arrêté du Conseil général relatif au rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale (du 14 septembre 2009)

<sup>9</sup> Rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale (du 14 septembre 2009)

- L'engagement d'un poste de technicien jusqu'à mi-2011 au service d'architecture et des bâtiments pour préparer les dossiers de rénovation et d'assainissement des bâtiments scolaires, culturels et administratifs, solliciter les subventions fédérales et cantonales et suivre les chantiers. Le prélèvement au fonds a été réalisé sur la période, allant du début du mois d'octobre 2009 jusqu'à fin novembre 2011.
- L'engagement d'un poste d'ingénieur jusqu'à fin 2011 pour la préparation des dossiers d'infrastructures, d'entretien et d'aménagements, les demandes de subventions éventuelles et le suivi des chantiers. Le prélèvement au fonds a été réalisé sur la période du 15 janvier 2010 à fin décembre 2011.
- L'engagement d'un poste de gérant technique jusqu'à fin 2010 à la gérance des immeubles pour préparer les dossiers d'assainissement et d'entretien d'immeubles, solliciter les subventions fédérales et cantonales et suivre les chantiers. Le prélèvement au fonds a été réalisé comme prévu sur la période de début août 2009 à fin décembre 2010.
- L'engagement d'un poste de technicien jusqu'à fin 2010 au bureau des permis de construire pour absorber l'afflux de demandes liées aux programmes fédéraux, cantonaux et communaux de soutien à l'économie (gros afflux attendu pour des assainissements énergétiques des bâtiments), accélérer la procédure et libérer ainsi des investissements privés. Le prélèvement au fonds s'est finalement réalisé sur une période plus étendue, soit de début septembre 2010 à fin juillet 2011.

Ces quatre postes temporaires avaient fait l'objet d'une mise au concours avec une priorité pour des personnes au chômage ou menacées de l'être.

D'autres décisions incidentes sur le fonds de soutien à l'économie ont été prises par le Conseil communal, dans le cadre de sa compétence à hauteur de CHF 100'000.-, pour un montant total de CHF 378'306.-, soit :

- Un renforcement du service de la jeunesse décidé par le Conseil communal, avec l'engagement d'une collaboratrice dès le mois de mai 2010 jusqu'à fin octobre 2011.
- Un renforcement du service communal de l'action sociale face à l'augmentation du nombre de personnes nécessiteuses, qui s'est traduit par l'engagement d'une collaboratrice durant la période de janvier 2010 à décembre 2011.

- Un renforcement au service des archives communales durant la période du 4 avril 2011 à fin décembre 2011.
- Un remplacement au secrétariat des affaires culturelles de fin avril à fin décembre 2010.
- Un remplacement d'un collaborateur de la voirie de fin juin à fin août 2010.

D'autres mesures avaient été évoquées dans le rapport de septembre 2009, mesures devant faire l'objet, au besoin, d'explications auprès de la commission financière :

- programme d'insertion socio-professionnelle pour les personnes sans emploi, bénéficiaires de l'aide sociale;
- développement d'échanges linguistiques en faveur de jeunes diplômés avec Winterthur, voire d'autres villes de Suisse alémanique;
- développement des crèches et structures d'accueil, en tant qu'elles constituent à l'heure actuelle l'une des conditions-cadre favorables au développement économique et que leur déploiement impose souvent temps et investissements;
- incitation à la formation continue, en collaboration avec les instances compétentes de l'Etat (CIFOM, service de l'emploi, etc.);
- développement de la certification énergétique des bâtiments dans la perspective de mesures d'assainissement.

Parmi les mesures ci-dessus, la première s'est concrétisée sous la forme d'un partenariat avec la Fondation Job Service. Un mandat de prestations a été négocié entre la Ville et cette fondation et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Un montant de CHF 145'683.- a été prélevé dans le fonds de soutien à l'économie entre 2010 et 2011.

L'objectif de ce mandat se situe sur trois niveaux. Tout d'abord, l'accompagnement de proximité des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, l'établissement d'un projet professionnel, le suivi des démarches de recherches d'emplois, de stages ou de places d'apprentissages, ainsi que la proposition de placement pour clarifier le projet. Cet accompagnement perdure au-delà d'une intégration dans une place stable. Le deuxième volet consiste à travailler avec les assistants sociaux pour développer une logique commune pour les jeunes et pour les personnes plus âgées.

Le troisième volet est consacré à l'encadrement et à la formation des personnes qui accueillent ces personnes en difficultés au sein des services de la Ville, afin de leur donner des outils d'accompagnement de base.

De plus, le réseau développé par Job Service dans le tissu régional permet un relai dans l'économie privée.

Cette solution présentait l'avantage d'utiliser une structure existante et efficace, plutôt que de devoir engager une personne au sein du service de l'action sociale, spécifiquement chargée des questions d'insertion professionnelle, mais ne bénéficiant pas de l'expérience, du réseau et des moyens en personnel de Job Service.

Un premier rapport d'évaluation a été effectué en septembre 2011 après une année d'exercice. A ce moment-là, quinze services ou institutions avaient été rencontrés pour définir les lieux de placement, les exigences et les compétences requises. Cela représentait vingt-cinq lieux de placement possibles.

Septante-six jeunes de moins de trente ans ont été reçus et suivis par Job Service durant cette période. Un appui a été également apporté aux assistants sociaux pour des personnes plus âgées, notamment par la participation aux premiers entretiens, le conseil, l'aide à l'orientation, etc. Quarante-quatre placements ont pu être réalisés durant cette période, soit dans les services communaux, dans les institutions parapubliques ou dans le privé.

Onze jeunes ont trouvé une formation, onze autres un emploi, en CDD ou CDI. Pour les autres, des réajustements étaient encore en cours au moment de l'évaluation, d'autres orientations ou un renoncement momentané à des mesures d'emploi en fonction de problèmes sociaux trop lourds étaient préconisés.

Un cours de trois jours a été donné en collaboration avec le service des ressources humaines pour les personnes "encadrantes" de la Ville entre juin et août 2011. Quatre séances d'intervision ont eu lieu entre les assistants sociaux et Job Service. Des réunions ont eu lieu très régulièrement entre le service des ressources humaines, le service de l'action sociale et Job Service pour ajuster finement les objectifs au fur et à mesure des expériences.

Sur la base de cette évaluation, le Conseil communal a décidé de poursuivre ce mandat en 2012, avec des évaluations d'année en année. Le montant annuel dédié dorénavant à ce mandat est de CHF 100'000.- et a été intégré dès 2012 au budget du service de l'action sociale.

Cette disposition a permis de transférer un poste à 100% du service de l'action sociale au service de la jeunesse pour d'autres fonctions.

Sur le terrain, le constat est que la qualité de la prise en charge des bénéficiaires, ainsi que l'adéquation entre leurs capacités, leurs envies et les possibilités offertes se sont considérablement améliorées. Il ne s'agit plus désormais de placer un maximum de personnes pour les occuper, mais de réellement se situer dans une logique d'insertion, avec un projet construit avec le jeune, par lui et pour lui.

La pérennisation de ce projet démontre sa nécessité. Son efficacité et la qualité s'améliorent au fil du temps pour parvenir à l'objectif de base d'intégrer professionnellement des personnes aux parcours souvent chaotiques.

Au final, et du fait des prolongations présentées ci-devant, le bilan financier de l'ensemble des mesures concernant l'emploi se chiffre à CHF 1'599'612.- sur un budget annoncé de CHF 1'010'000.-

*Crédits à financer par le fonds de soutien à l'économie  
(CHF 1'058'500.-) dans le cadre des compétences du Conseil  
communal*

L'enveloppe de CHF 1'058'500.- accordée par le Conseil général dans le cadre du rapport relatif au fonds de soutien à l'économie a permis de réaliser les projets suivants, dans la période de 2009 à 2012 (entre parenthèse les chiffres annoncés dans le rapport). Pour rappel, cette première catégorie de crédits entrait dans le cadre de la compétence du Conseil communal, fixée CHF 100'000.- :

- sécurisation d'une entrée d'immeuble (Agassiz 11) dans la perspective de la rentrée scolaire et de la location d'un appartement pour une école enfantine CHF 81'951.- (CHF 93'000.-);
- rénovation (peinture, électricité, cloisonnement) de bureaux attenants à la salle de lecture de la Bibliothèque de la Ville, CHF 42'517.- (CHF 35'000.-);
- équipement de l'espace réservé au traitement et à la gestion des archives à la Bibliothèque de la Ville CHF 45'267.- (CHF 43'000.-);
- modification de protections de sols dans un local destiné à des engins de gymnastique CHF 26'397.- (CHF 24'000.-);
- nettoyage complet de l'usine électrique dans le contexte de sa mise à disposition de plus en plus régulière CHF 17'674.- (CHF 16'000.-);

- le projet d'assainissement du chemin menant du parking du complexe des Arêtes à la Ferme des Brandt (CHF 30'000.-) n'a pas été réalisé et n'a pas fait l'objet d'un prélèvement au fonds;
- réfection des chemins des parcs de la ville (notamment Gallet et des Crêtets) CHF 101'382.- (CHF 100'000.-);
- remise en état des places de jeux CHF 105'572.- (CHF 100'000.-);
- la commission financière a souhaité que l'on renonce à prélever sur le fonds de soutien à l'économie le complément du programme d'aménagement, dans le contexte de l'augmentation de la capacité de la crèche Beau-Temps/Châtelot (sanitaires CHF 55'000.-; menuiserie intérieure CHF 60'000.-; cuisines CHF 25'000.-; local du personnel CHF 12'500.-; place de jeu extérieure CHF 20'000.-). Conformément à cette décision, le prélèvement au fonds pour un montant total de CHF 172'500.- n'a pas été effectué.
- l'extension du dépôt climatisé du département audiovisuel (DAV) (CHF 75'000.-) a fait l'objet d'un complément de CHF 25'000.- décidé par le Conseil communal sur la base d'un article 95 prélevé au fonds de soutien à l'économie. Un montant total de CHF 100'791.- a donc été dépensé pour cet objet;
- réhabilitation du bac de rétention de la piscine des Arêtes CHF 13'621.- (CHF 15'000.-);
- réhabilitation des portes d'accès du public de la patinoire CHF 19'614.- (CHF 20'000.-);
- réfection des gradins des Forges CHF 89'931.- (CHF 90'000.-);
- entretien des grillages d'une partie des terrains de sport CHF 51'846.- (CHF 50'000.-).

Les projets suivants, annoncés dans l'enveloppe de CHF 1'058'500.-, pour la plupart débutés entre 2009 et 2011, seront finalisés et bouclés d'ici fin 2012 :

- amélioration des sanitaires de l'usine électrique dans le contexte de sa mise à disposition de plus en plus régulière CHF 100'000.- (CHF 100'000.-);
- remise en état des pistes de VTT et de course à pied CHF 15'000.- (CHF 15'000.-);

- les rénovations et adaptations de diverses infrastructures du Bois du Petit Château, soit l'enclos loutres CHF 30'000.- (CHF 30'000.-), l'espace ours CHF 20'000.- (CHF 20'000.-), l'enclos lynx CHF 21'196.45 (CHF 20'000.-), l'enclos renards CHF 10'000.- (CHF 10'000.-) ont été complétées par la rénovation de l'enclos lamas pour un montant de CHF10'356.-. Un total de CHF 91'553.- (CHF 80'000. ) sera dépensé au terme des travaux sur 2012.

D'autres projets ont fait l'objet de décisions du Conseil communal dans le cadre de ses compétences financières, pour un montant total de CHF 262'436, soit pour les projets suivants :

- Remise aux normes de la patinoire.
- Réfection de la toiture en métal de l'annexe rue du Casino (théâtre).
- Étude d'intégration multimodale sur la ligne des Chemins de fer du Jura (CJ) et sur les rues Crêt-Manège.
- Allée rouge Mélèzes, remplacement des arbres d'allée vers la patinoire des Mélèzes.
- Enrobé à chaud, rebouchage des dégradations hivernales.
- Nouvelle signalétique.

Le bilan financier de cette catégorie de crédit se porte à un montant de CHF 1'165'553.- sur CHF 1'058'500 annoncé à votre autorité dans le cadre du rapport du 14 septembre 2009.

*Crédits à financer par le fonds de soutien à l'économie  
(CHF 2'260'000.-) et soumis à votre autorité*

Cette deuxième catégorie de crédits correspondait, dans le rapport relatif au fonds soutien à l'économie, aux crédits dépassant les compétences financières du Conseil communal et par conséquent, soumis à votre autorité :

a) Étape II collecteur et chaussée Léopold-Robert

Le crédit d'investissement de CHF 2'732'000.-, sollicité dans le rapport du Conseil communal du 15 mars 2010<sup>10</sup>, pour la reconstruction du collecteur principal sur l'avenue Léopold-Robert (étape II, Casino-Gare) et le réaménagement de la chaussée et des trottoirs (Casino-Midi) a fait l'objet d'un prélèvement au fonds de soutien à l'économie pour un montant de CHF 500'000.-, comme annoncé en page 24 dudit rapport.

En outre, conformément aux indications fournies dans le rapport d'information concernant la réduction de l'enveloppe des investissements 2010<sup>11</sup>, cette contribution de CHF 500'000.- prélevée dans le fonds de soutien à l'économie était compensée par l'abandon des premiers travaux d'assainissement du hangar postal du Crêt-du-Loche pour un montant équivalent.

b) Rénovation de la verrière des Abattoirs

Cette deuxième étape de rénovation de la verrière des Abattoirs (CHF 670'000.-) a fait l'objet d'une procédure marché public ouverte. Le coût prélevé au fonds se monte à CHF 440'894.- pour un investissement total (étapes 1 et 2) de CHF 1'040'893.-, soit bien au-dessous du budget de CHF 1'470'000.- dédié à ce projet.

c) Réfection des ouvrages de soutènement et de sécurité du Temple-Allemand

Ce projet, devisé à CHF 550'000.-, se solde par un prélèvement à la réserve de CHF 567'980.-.

d) Réfection de la clôture, du couvert à matériel et du carré de sable du Paddock du Jura

Ce projet a été retiré de la liste des mesures soumise au Conseil général lors du débat consacré à cet objet. Le montant de CHF 310'000.- a été réaffecté au profit du financement des adaptations aux normes de sécurité de la patinoire.

---

<sup>10</sup> Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de CHF 2'594'000.- pour les travaux d'assainissement des réseaux souterrains (travaux Viteos-TP) pour l'année 2010, dont CHF 1'083'000.- TTC pour les Travaux publics, CHF 1'511'000.- HT pour le Service des eaux pour l'exécution de 7 chantiers de rénovation et de renforcement des réseaux d'eau potable, de canaux collecteurs, de chaussées, ainsi que pour la remise en conformité de la signalisation routière ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de CHF 2'732'000.- pour la reconstruction du collecteur principal sur l'avenue Léopold-Robert (étape II, Casino-Gare) et le réaménagement de la chaussée et des trottoirs (Casino-Midi) (du 15 mars 2010)

<sup>11</sup> Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'adaptation du budget 2010 des investissements (du 17 février 2010), p. 10

Ces adaptations sont toujours en chantier à ce jour et se termineront néanmoins en 2012 avec épuisement du crédit sollicité.

- e) Rénovation de la façade nord de la patinoire  
Ce projet devisé CHF 120'000.- est également en chantier à ce jour. Il se terminera néanmoins en 2012 avec épuisement du crédit sollicité.
- f) Réfection de l'étanchéité et de la peinture du préau du collège des Forges (sciences)  
Cas de figure identique aux projets ci-dessus, ce projet devisé CHF 110'000.- est également en chantier à ce jour. Il se terminera néanmoins en 2012 avec épuisement du crédit sollicité.

Le bilan financier de cette dernière catégorie de crédits se monte donc à CHF 2'048'875.-, sur CHF 2'260'000.- annoncés à votre autorité dans le cadre du rapport du 14 septembre 2009

### Bilan du fonds de soutien à l'économie

Globalement, les engagements financiers annoncés dans le cadre du programme de soutien à l'économie ont été tenus, ils sont brièvement synthétisés ci-dessous :

#### ***A charge du fonds de soutien à l'économie***

<b><i>Programmes</i></b>	<b><i>Budgets</i></b>	<b><i>Engagements</i></b>
Engagement de jeunes stagiaires	CHF 250'000.-	CHF 439'061.-
Renforcement temporaire de services	CHF 760'000.-	CHF 1'160'551.-
Nouveaux investissements décidés par le Conseil communal	CHF 1'058'500.-	CHF 1'165'553.-
Nouveaux investissements sollicités du Conseil général	CHF 2'260'000.-	CHF 2'048'875.-
<b>Total</b>	<b>CHF 4'328'500.-</b>	<b>CHF 4'814'040.-</b>
<b>Fonds de soutien à l'économie</b>	<b>CHF - 9'000'000.-</b>	<b>CHF - 9'000'000.-</b>
<b>Solde</b>	<b>CHF - 4'671'500.-</b>	<b>CHF - 4'185'960.-</b>

Suite à l'exercice 2011, le fonds de soutien à l'économie ne devrait plus être sollicité pour de nouvelles dépenses, conformément aux conditions d'utilisation sanctionnées par le Conseil d'État<sup>12</sup>, soit une utilisation limitée aux exercices 2009 à 2011 pour les mesures liées à la conjoncture.

Néanmoins, le fonds restera ouvert jusqu'à fin 2012 et doté des soldes nécessaires aux financements des projets en cours mentionnés ci-dessus.

*Solde du fonds de soutien à l'économie affecté aux mesures d'agglomération et dotation d'un nouveau fonds à constituer*

Le solde du fonds de soutien à l'économie, soit le montant de CHF 4'185'960.- doit être affecté, conformément à l'arrêté du Conseil général relatif à l'utilisation du fonds de soutien à l'économie<sup>13</sup>, aux engagements pris dans le cadre du projet d'agglomération reconnu par la Confédération et déposé par le Canton de Neuchâtel pour la période 2009 – 2014.

En accord avec l'Etat et les autorités des Villes du Locle et de Neuchâtel, et afin de tenir cet engagement en distinguant les mesures conjoncturelles liées au soutien à l'économie (2009 – 2011) de celles du projet d'agglomération (2011 – 2014), le Conseil communal propose à votre autorité de constituer une nouvelle réserve intitulée "**Réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités**" et d'y verser le solde non utilisé du fonds de soutien à l'économie à hauteur de CHF 4'185'960.-. C'est l'objet de l'arrêté numéro 1 soumis à votre autorité dans le présent rapport.

Vu les échéances du projet d'agglomération "2<sup>ème</sup> génération" qui sera déposé en juin prochain auprès de la Confédération et celles des mesures d'accompagnement à la H20, à mettre en œuvre pour la date de la mise en service du projet de contournement routier, l'échéance de 2015 sera du même coup supprimée.

---

<sup>12</sup> Article 4 de l'arrêté du Conseil général du rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale (du 14 septembre 2009)

<sup>13</sup> Arrêté du Conseil général du 5 mai 2009 à la création d'un fonds de CHF 9 millions aux fins de préfinancer des mesures anticycliques de soutien à l'économie et de mesures liées à la mobilité

## Conséquences sur les finances

### Réallocations du budget des investissements 2009

Les mesures comptabilisées comme réallocations du budget des investissements 2009, y compris la charge du Pavillon des sports, se montent à un total de CHF 3'373'239.-, sur un budget de CHF 4'140'000.-, soit une économie réalisée sur les crédits accordés de l'ordre de CHF 766'761.-.

Les charges d'amortissements et d'intérêts des crédits considérées comme réallocations ont été prévues lors de l'établissement des budgets 2009 à 2012 dans les comptes de fonctionnement des services.

En définitive, le Conseil communal est satisfait de pouvoir constater que les différentes enveloppes ont été contenues et les engagements pris auprès de votre autorité tenus.

### Fonds de soutien à l'économie et nouvelle réserve à constituer

Au final, le fonds de soutien à l'économie aura été sollicité à hauteur de CHF 4'814'040, somme légèrement supérieure au budget annoncé de CHF 4'328'500.-. Sous réserve de l'acceptation par votre autorité de l'arrêté portant sur la modification de la source de financement du Pavillon des sports (arrêté numéro 2 soumis à votre autorité), le fonds de soutien à l'économie se bouclera avec un solde de CHF 4'185'960.-.

L'arrêté numéro 1 soumet à votre autorité le transfert de ce solde dans une nouvelle réserve intitulée "**Réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités**". Cette dernière sera affectée dès l'année en cours aux mesures liées au projet d'agglomération et au plan directeur des mobilités, comprenant en particulier les mesures d'accompagnement au contournement routier par la H20. C'est également dans cette réserve que sera prélevé le montant de CHF 3.5 millions de préfinancement voté en mars dernier par votre Conseil en faveur du réaménagement de la Place de la Gare.

Par ailleurs, dans le cadre du bouclage des comptes 2011, le Conseil communal soumet à votre autorité une proposition de versement à la nouvelle réserve d'un montant de CHF 1.8 millions issu de l'excédent de financement des comptes 2011.

Les dépenses déjà engagées et celles qui suivront dans le cadre du projet d'agglomération n'engendreront pas de charge d'amortissement dans la mesure où leur financement aura été anticipé par la constitution du fonds via une charge de fonctionnement sur l'exercice 2008 et par une nouvelle alimentation sur le compte de fonctionnement 2011. En conséquence, elles n'alourdiront pas le compte de fonctionnement de la Ville à futur.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Ce rapport dresse un bilan de mesures déjà présentées à votre autorité et n'a ainsi aucune conséquence sur les ressources humaines.

### **Collaboration intercommunale**

Pour les motifs énoncés à l'époque, les mesures de soutien à l'économie ont été envisagées de façon autonome par la Ville de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal se réjouit de voir la proposition de constituer une provision en faveur du préfinancement du projet d'agglomération et des mesures d'accompagnement à la H20 désormais suivie par les Villes de Neuchâtel, respectivement Le Locle.

### **Éléments relatifs au développement durable**

Les aspects liés au développement durable ont été énoncés lors des précédents rapports sur le sujet, le présent rapport se limitant à un bilan des opérations approuvées par votre Conseil.

Le Conseil communal se plaît toutefois à relever qu'en soutenant l'économie régionale dans une période difficile, en imaginant des "passerelles" pour les jeunes entrant sur un marché du travail offrant alors peu de perspectives d'engagement, en affectant les moyens accordés à la modernisation et à l'assainissement (en termes de sécurité ou énergétiques, voire en termes d'économies de fonctionnement) d'infrastructures publiques, et en faisant de ce projet de relance un outil d'anticipation des défis à venir, en particulier en matière de mobilité et de transports, la Ville de La Chaux-de-Fonds a réussi à allier de façon constructive les dimensions économiques, sociales et environnementales qui caractérisent le développement durable.

Le Conseil communal saisit donc l'occasion de ce rapport pour remercier le Conseil général du soutien apporté à ces mesures, qu'il considère comme exemplaires du rôle que peut/doit jouer la collectivité pour aider chacun de ses membres à affronter plus sereinement les circonstances – parfois tourmentées – de l'existence tout en contribuant à la prospérité commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et adopter les deux arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Pierre-André Monnard

Le chancelier

Thibault Castioni

## Arrêté N° 1

### LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu l'arrêté du Conseil général du 5 mai 2009, relatif à la création d'un fonds de CHF 9'000'000.- aux fins de préfinancer des mesures anticycliques (fonds de soutien à l'économie),

Vu un rapport du Conseil communal, du 14 septembre 2009,

Vu le rapport du Conseil communal relatif au bilan du programme 2009 – 2011 de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale, du 11 avril 2012,

arrête :

**Article premier.-** Le Conseil communal est autorisé à constituer une nouvelle réserve intitulée "***Réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités***".

**Article 2.-** La réserve est affectée exclusivement aux mesures reconnues par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération déposé par le Canton de Neuchâtel et aux mesures inscrites au plan directeur communal des mobilités incluant notamment les mesures d'accompagnement au projet de contournement routier par la H20.

**Article 3.-** Le Conseil communal est autorisé à verser le solde du fonds de soutien à l'économie, après déduction des montants à engager sur l'année 2012, soit CHF 3'085'960.05, à la nouvelle réserve constituée à l'article premier.

**Article 4.-** L'utilisation de la réserve relève de la compétence du Conseil communal pour des montants jusqu'à CHF 100'000.- et du Conseil général pour toutes les autres mesures.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'État.

## Arrêté N° 2

### LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu le rapport du Conseil communal relatif au bilan du programme 2009 – 2011 de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale, du 11 avril 2012,

Vu le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la rénovation du Pavillon des sports et de CHF 89'000.- TTC pour la liaison par fibre optique du Parc des sports, du 17 août 2011,

arrête:

**Article premier** - L'article 2 de l'arrêté no 1 portant sur une demande de crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la rénovation du Pavillon des sports, du 17 août 2011, est modifié comme suit :

*Modifié:*

**Article 2.-** : *Un montant de CH 1'100'000.- est considéré comme réallocation du budget des investissements 2009.*

**Article 2.-** Le Conseil communal est chargé de prélever un montant de CHF CH 1'100'000.- dans le solde du fonds de soutien à l'économie et de le transférer dans la nouvelle réserve intitulée "***Réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités***".

**Article 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      La secrétaire  
Pierre-Alain Borel              Maria Belo